



LES ATELIERS DES VOIES D'EXÉCUTION

7^{ème} édition



6 novembre 2026 - 9h00 à 17h30

PRÉSENTIEL : 1^{ère} chambre civile de la cour d'appel de Paris –
4 boulevard du Palais – 75001 PARIS

ET DISTANCIEL (via plateforme sécurisée)

INSCRIPTION PRÉALABLE
OBLIGATOIRE

PARTENAIRES DE L'ÉVÈNEMENT



Contenu de la formation

Actualisation et approfondissement des connaissances en matière de voies d'exécution et de recouvrement des créances, à travers l'étude de la jurisprudence récente, des évolutions législatives et réglementaires et de leurs incidences pratiques. La formation abordera notamment les clauses abusives et le recalcul de la créance, les notifications internationales, l'astreinte, la saisie administrative à tiers détenteur, la nouvelle procédure simplifiée de recouvrement des créances commerciales ainsi que les sûretés immobilières et, en particulier, l'hypothèque judiciaire provisoire.

Objectif de la formation

Actualiser et renforcer les compétences des professionnels du droit dans la mise en œuvre des procédures civiles d'exécution et du recouvrement des créances, afin de maîtriser les évolutions jurisprudentielles, législatives et réglementaires récentes. À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'identifier les principales évolutions,
- D'en apprécier les conséquences procédurales et pratiques,
- De sécuriser leurs actes et démarches,
- Et d'adapter leur stratégie de recouvrement aux nouvelles règles applicables.

Méthode pédagogique :

Tables rondes animées par des universitaires et praticiens spécialistes des voies d'exécution. Formation favorisant les échanges avec les participants.

Prérequis / Public visé :

Tous professionnels du droit et étudiants.
Niveau d'enseignement 2 (intermédiaire).

Validation de la formation :

Un support de formation pratique sera envoyé par mail à chaque participant à l'issue de la formation.

Retrouvez le programme sur le site :
www.droitetprocedure.com



Validez 7 heures de formation

(sous réserve de la signature des registres de présence ou d'un temps de connexion correspondant à l'intégralité des travaux)

FORMULES

PRÉSENTIEL : Les travaux se dérouleront à la Cour d'appel de Paris – 4 bd du Palais à PARIS 1°. Déjeuner libre – non inclus dans le coût de l'inscription.

- ☐ PRÉSENTIEL : Tarif normal : 200 € TTC
- ☐ PRÉSENTIEL : Tarif adhérent Droit & Procédure / AAPPE : 100 € TTC
- ☐ PRÉSENTIEL : Gratuit pour les magistrats, greffiers, étudiants et professeurs de droit

DISTANCIEL : Les informations de connexion seront envoyées sur l'adresse mail communiquée au moment de l'inscription.

- ☐ DISTANCIEL : Tarif normal : 240 € TTC
- ☐ DISTANCIEL : Tarif adhérent Droit & Procédure / AAPPE: 120 € TTC
- ☐ DISTANCIEL : Gratuit pour les magistrats, greffiers et étudiants

Règlement par chèque à l'ordre de Droit & Procédure

PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT



7h00

6 NOVEMBRE 2026 – 9h00 à 17h30
1^{ère} chambre civile de la Cour d'appel de Paris
4 boulevard du Palais – 75001 PARIS

FORMAT HYBRIDE



PRÉSENTIEL : Cour d'appel de Paris
ET DISTANCIEL (via une plateforme sécurisée)

NOM

Prénom

Profession

Code NAF

Statut

☐ Libéral ☐ Salarié

Barreau (avocat)

CNBF (avocat Paris)

Mail

Tél

Adresse

Code Postal – Ville

FORMULE

☐ PRÉSENTIEL ☐ DISTANCIEL

Inscription par courrier

DROIT & PROCEDURE C/O V. JEANDÉ
17 bis route du Moulin à Vent – 78740 VAUX SUR SEINE

Inscription en ligne

www.droitetprocedure.com



Référent handicap :
jeande.veronique@orange.fr

Renseignements et inscriptions

Véronique JEANDÉ Tél : 01 34 74 38 95
jeande.veronique@orange.fr